

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$8.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 30.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.  
Toute communication doit être affranchie.

JEUDI, 24 JUILLET 1879

Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

## AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de L'Opinion Publique, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de L'Opinion Publique, Montréal."

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

## SOMMAIRE

Les miettes de l'histoire, par Benjamin Sulte.—Le Président "Veto," par A. G.—Çà et là, par L.-O. D.—La Chambre de Québec.—Nos gravures.—Bibliographie.—Choses et autres.—Les femmes.—Le bouquet d'Azalées, par Philibert Andebrand.—Mélanges.—Les aventures d'un cadavre, par Paul Baslanges.—Un drame sur la Seine, par F. du Boisgobey (suite).—Le Gertrude la gardeuse de chèvres.—Les échecs.—Le jeu de dames.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : Le prince impérial; Chars-palais sur le chemin de fer Q.M.O. et O.; Les fêtes de Marseille; Montréal; Le vieux moulin à vent sur la pointe à l'entrée du canal Lachine; Partie de crose entre les clubs de Toronto et Shamrock pour le titre de champion de l'univers; Vue du mont Elephantus, lac Memphrémagog; Toilettes de saïus; Éruption du mont Etna.

## NOTRE PRIME

Notre magnifique prime est maintenant prête à être livrée à ceux qui y ont droit. C'est une grande et belle gravure représentant le bonheur domestique, ou Monsieur, Madame et Bébé, comme disait Gustave Droz; sujet simple et vieux, mais toujours beau, surtout lorsqu'il inspire un véritable artiste.

C'est un tableau où le bonheur domestique apparaît sous des couleurs si charmantes, qu'il va opérer une véritable révolution parmi les malheureux qui n'ont pas eu le courage encore de contracter mariage. Les vieux garçons ne pourront pas le contempler sans prendre la résolution de laisser les froides régions du célibat où ils cherchent vainement le bonheur.

Que de gens, de filles surtout, intéressés à répandre cette gravure en augmentant le nombre de nos abonnés! Vraiment, on devrait s'associer, s'organiser comme pour la colonisation ou la propagation de la foi, afin de faire pénétrer partout notre journal avec sa prime salutaire. Nos abonnés, dans tous les cas, s'empresseront de payer ce qu'ils doivent dans le but de satisfaire à un devoir et d'obtenir une si belle gravure, dont la vue domptera les maris les plus fougueux et calmera les femmes les plus acariâtres.

Auront droit à cette prime tous les abonnés actuels dont l'abonnement sera payé jusqu'au 1er janvier 1880, et les nouveaux abonnés qui paieront six mois d'avance.

## LES MIETTES DE L'HISTOIRE

Un écrivain des États-Unis, M. C. W. Butterfield, qui prépare une histoire du Wisconsin, a eu connaissance des articles que j'ai publiés dans l'Opinion Publique des mois d'octobre et novembre 1873, et il me demande s'il est possible de préciser la date de la mort de Jean Nicolet, le Jacques Cartier du Wisconsin. Je lui réponds : "Le 26 ou le 27 octobre 1642." Voici pourquoi :

Le 29 septembre 1642, aux Trois-Rivières, le Père Jean de Brebeuf baptisa deux petites filles de race algonquienne dont les parrains et marraines furent "Jean Nicolet avec Perrette (nom indien), et Nicolas Marsolet (l'interprète), avec Marguerite Couillard, femme de M. Nicolet."

Le 7 octobre suivant eut lieu, à Québec, le départ des navires pour la France. (Relation, 1643, p. 46.) Cette Relation écrite vers la fin de l'été de 1643, raconte ce qui s'est passé après le départ des navires de 1642.

Le sieur Olivier le Tardif partit pour la France cet automne, 1642, et fut remplacé à Québec, dans sa charge de commis-général de la compagnie des Cent-Associés, par son beau-frère Nicolet, qui descendit des Trois-Rivières expressément pour cela (Relation, 1643, p. 4), par conséquent entré le 29 septembre et le 7 octobre.

Le 19 octobre, un sauvage d'une nation alliée aux Iroquois fut amené captif aux Trois-Rivières par les Algonquins de ce lieu, qui le condamnèrent à périr sur le bûcher. (Relation, 1643, p. 46.) Les Pères Jésuites et M. des Rochers, le commandant du fort, ayant épuisé tous les arguments qu'ils croyaient pouvoir employer pour induire ces barbares à ne pas faire mourir leur prisonnier, envoyèrent un message à Québec avertir Nicolet de ce qui se passait et réclamer son assistance. (Relation, 1643, p. 4.)

Ces pourparlers et ces démarches paraissent avoir occupé plusieurs jours.

A cette nouvelle, Nicolet, n'écouter que son cœur, s'embarqua à Québec, dans la chaloupe de M. de Chavigny, vers les sept heures du soir. L'embarcation n'était pas arrivée à Sillery, qu'un coup de vent du nord-est qui avait soulevé une grosse tempête, la remplit d'eau et la coula à fond. M. de Chavigny seul se sauva. La nuit était très-noire et il faisait un froid à réver qui avait couvert de "bordages" les rives du fleuve. (Relation, 1643, p. 4.)

Dans ses Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec, M. l'abbé Ferland nous donne le texte de l'acte qui suit : "Le 29 octobre, on fit les funérailles de monsieur Nicolet et de trois hommes de M. de Chavigny, noyés dans une chaloupe qui allait de Québec à Sillery; les corps ne furent point trouvés."

M. de Chavigny demeurait à Sillery. Il est probable que Nicolet comptait repartir de là le lendemain, soit à la voile (en chaloupe) ou en canot d'écorce, selon l'état du fleuve, pour atteindre les Trois-Rivières.

Le captif des Algonquins ayant été délivré par l'entremise de M. des Rochers, arriva à Québec douze jours après le naufrage de Nicolet (Relation, 1643, p. 4), le 9 novembre (Relation, 1643, p. 44), ce qui fixerait au 27 ou 28 octobre la date demandée.

Comme ce malheur eut lieu à la nuit

close, pendant une tempête, il est raisonnable de supposer que la recherche des cadavres ne put se faire que le lendemain, surtout lorsque nous songeons que Sillery n'est pas Québec, quoiqu'assez rapproché. Le service funèbre dût être célébré le troisième jour, et non pas le lendemain de l'événement en question.

J'adopte donc la date du lundi 27 octobre comme celle de la mort de Nicolet.

Il est vrai que la Relation citée plus haut nous dit (p. 3) que le Père Charles Raymbault décéda le 22 octobre, et que la mort de Nicolet eut lieu dix jours après; mais l'acte du 29 octobre au registre de Québec renverse ce calcul de dix jours qui nous mènerait au 1er ou 2 novembre.

La même Relation (p. 4) dit aussi que Nicolet périt un mois ou deux après son arrivée à Québec, tandis que nous voyons par ce que j'expose ci-dessus qu'il n'a guère été plus de trois semaines absent des Trois-Rivières avant de partir pour sa fatale expédition.

La date du 27 octobre paraît irréfutable.

BENJAMIN SULTE.

## LE PRÉSIDENT "VETO"

La dernière session du Congrès aux États-Unis a été remarquable par la lutte dont elle a fourni le spectacle entre les deux Chambres d'une part et le président de l'autre. M. Hayes, représentant la minorité de la nation et revêtu du pouvoir présidentiel, a tenu en échec, pendant deux mois, le Sénat et la Chambre, expression, l'un et l'autre, de la volonté populaire. Cinq fois, dans ce court intervalle, il a fait usage du droit de veto que lui donne la constitution, pour annuler des mesures qui avaient été votées par la majorité des deux Chambres. A cette obstination fanatique et à cette résistance audacieuse, le parti démocrate, représentant la majorité de la nation, a opposé un calme complet et une rare patience. Il a tout enduré, il a souffert sans se révolter toutes les insultes de ce président usurpateur.

M. Hayes est un des présidents qui ont le plus souvent exercé le droit de veto, et celui qui en a le plus abusé. C'est sans doute parce qu'il est aussi celui dont le titre est le plus contestable. Il a escamoté la présidence par un tour de manipulation électorale. La majorité du peuple américain proclame que son élection a été frauduleuse, et se soumet à son autorité sans la reconnaître, pour ne pas troubler la tranquillité du pays.

Quant à lui, il s'est fait l'instrument de la bande de partisans sans scrupules qui l'on porté au pinacle, et il prostitue cyniquement, pour leur plaisir et pour payer sa dette de reconnaissance envers eux, l'autorité suprême dont il se trouve le dépositaire par suite d'une audacieuse conspiration contre les libertés publiques.

Le but de ses manœuvres est de préparer le triomphe de son parti aux élections prochaines. Il a deux fois, dans ce but, rejeté le bill des crédits de l'armée, parce que le Congrès voulait enlever au gouvernement fédéral le pouvoir de se servir de l'armée pour contrôler les élections. La majorité a fini par renoncer à son dessein, et l'armée restera au service du parti républicain comme pendant les élections précédentes. Il a rejeté trois fois le bill des crédits judiciaires, parce que les démo-

crates voulaient lui arracher un autre instrument de cabale électorale, en limitant le crédit des marshals, de façon à ce que leur nombre ne pût pas, comme par le passé, être augmenté en temps d'élections. M. Hayes, élu président au moyen de la fraude, veut rendre aux républicains le service qu'ils lui ont rendu, en employant, pour leur assurer les élections, tous les moyens qui sont à sa disposition. En face du pays qui réclame des réformes, il oppose cyniquement son veto, et fait le jeu d'un parti contre les volontés et les intérêts du peuple.

A. G.

## ÇA ET LÀ

M. Larose, le candidat libéral, a été élu contre M. Brillon, à Verchères, par 41 voix de majorité.

\*\*

M. Arthur Lavigne, de Québec, se distingue depuis quelque temps par la qualité et la quantité des morceaux de chant et de musique qu'il publie. Nous mentionnons entr'autres les suivants :

Violette, musique de M. Calixa Lavallée, paroles de M. Nap. Legendre, dédiée avec autorisation à S.A.R. la princesse Louise—cantilène charmante sous tous les rapports.

Chant du typographe, musique de M. Georges McNeil, paroles de M. J. N. Duquet, de Québec.

Notre-Dame des Laurentides, cantique à trois voix égales, paroles d'une religieuse du Bon-Pasteur, musique de M. Georges McNeil.

Plurez les morts, traduction de M. Nap. Legendre, musique de Delle Julia H. Beau-lieu.

\*\*

On lit dans les journaux :

La législature de la Louisiane vient de décréter l'abolition de la langue française comme langue officielle dans cet Etat. Le tiers de la population, en Louisiane, est encore française.

En lisant ces lignes, on est porté malgré soi à se demander si plus tard on ne dira pas la même chose de la langue française dans la Confédération. Nous croyons que non pour bien des raisons, et en particulier parce que les Français de la Louisiane n'ont jamais eu la même volonté et les mêmes raisons de former une nationalité distincte, ni la même puissance de propagation... Mais qui sait ce qui adviendra quand des millions d'hommes, appartenant à une autre religion, peupleront les immenses contrées du Nord-Ouest ?

\*\*

Quelques correspondants de journaux, conservateurs et libéraux, se permettent de reconnaître le talent de députés dont ils ne partagent pas les opinions politiques. Nous citerons en particulier les correspondants parlementaires de l'Union de Saint-Hyacinthe et du Nouvelliste de Rimouski. Ils imitent sous ce rapport l'Événement et la Gazette de Sorel. Ce sont à peu près les seuls journaux politiques qui montrent autant de justice et d'impartialité à l'égard des chefs des deux partis. D'autres en feraient bien autant, mais, ayant à lutter contre des journaux qui ne reconnaissent jamais le moindre talent à leurs adversaires, ils se croient obligés de combattre le sentiment qui les porterait à faire le contraire.